



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal
de l'Association de communes
Police Région Morges

DATE : Morges, le 1^{er} mars 2019/ppz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

**mardi 26 mars 2019, à 20h00,
au Foyer de la salle polyvalente,
chemin des Plantées 1, 1131 Tolochenaz.**

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018.
4. Election et assermentation du membre du Comité de direction, représentant de la Commune de Saint-Prex et remplaçant de Feu Roger Burri.
5. Présentations :
 - stratégie d'engagement et de déploiement des radars ;
 - barrières anti-intrusion.
6. Préavis du Comité de direction
 - N° 01/03.2019 - Rapport de gestion 2018 ;
 - N° 02/03.2019 - Comptes de l'exercice 2018 (le document suivra par courrier séparé ou sera remis en séance) ;
 - N° 03/03.2019 - Demande d'une dépense de CHF 56'201.70 pour l'acquisition d'une application d'amendes d'ordre digitale (maintenance 2019 et communication comprises) et nomination des membres de la Commission ad hoc (proposition de date pour la première séance de commission ad hoc : 4 avril 2019, le document sera remis en séance).
7. Communication(s) du Bureau.

8. Communication(s) du Comité de direction.
9. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.
10. Questions, vœux et divers.

Pour information :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant début de la séance, auprès du Président ou de la secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

le président

la secrétaire

Jean-Claude Rochat

Claude de Titta